Réglement de course
COUPE DE FRANCE 2021





Réglement de course

Coupe de France

1. Organisation

La Coupe de France s'intègre dans le programme Vendée Gliss Event organisée par la SEML Saint Jean Activités le dimanche 4 juillet 2021

1.1 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.2 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météo dangereuse, ...) l'épreuve peut être reportée ou annulée.

1.3 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

1.4 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone.

1.5 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs de l'environnement.

1.6 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

2. Règles applicables

2.1 Le règlement Stand Up Paddle race 2021 de la Fédération Française de Surf

2.2 Le règlement sportif 2021 de la Fédération Française de Surf

2.3 Arrêtés municipaux

2.4 Rappel des moyens de progression

2.4.1 Pour les paddles, il est OBLIGATOIRE de pagayer debout.

2.4.2 En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.

3. Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les concurrents de moins 12 ans ne sont pas autorisés à s'inscrire.

La décision d'un concurrent de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la compétitition.

Chaque concurrent doit posséder l'aptitude physique et l'expérience lui permettant de faire le parcours en toute sécurité.

3.2 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 mai 2021.

3.3 Le montant de l'inscription à la coupe de France comprend : la participation + 5€ reversé aux associations de protection des océans.
Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.
3.4 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence Fédération Française de surf en cours de validité et d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique du paddle datant de moins de 6 mois.
3.5 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.
3.6 Tout concurrent atteste savoir nager.
3.7 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude, de manquement aux conditions de sécurité ou de non respect d'une consigne de la direction de course
3.8 Le dossard de l'organisation devra être porté par dessus tout autre vêtement
3.9. Dans le cas des compétiteurs étrangers ils devront s'engager à fournir une décharge de responsabilité et être en possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique du paddle datant de moins de 6 mois.
3.11 Les concurents pourront s'inscrire uniquement en stand up paddle avec une planche SUP Race 14' ou 12'6

4. Parcours, comité de course, réclamations, classement

5.1 Parcours
La longueur approximative du parcours est de 12km.
Pour des raisons de sécurité ou de météo, le parcours peut-être modifié à tout moment par le directeur de course.
5.2 Comité de course
Si possible, le comité de course est composé d'un responsable de l'organisation, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices.
5.3 Réclamations
Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course ou de la direction de course, dans un délai de quinze minutes après l'affichage des résultats provisoires.
L'heure indiquée sur le document d'affichage des résultats détermine le début du délai.
5.4 Classements
Plusieurs classements seront établis :
Scratch Homme & Femme
puis par catégorie :
- moins de 15 ans
- Cadets 15/16 ans (2005-2006)
- Juniors 17/18 ans (2003-2004)
- Masters 36/40 ans (1981-1985)
- Grands Masters 40/45 ans (1976-1980)
- Kahunas 46/50 ans (1971-1975)
- Grand Kahunas +50 ans (1970 et avant)
- Open

Les classements seront établis sur la base du temps réel réalisé par chaque compétiteur.

5. Programme officiel*

Dimanche 4 juillet 2021

7h30 - 9h : Confirmation des inscriptions
10h : Briefing des rameurs
11h40: Départ de la Coupe de France
13h : Remise prix

* programme susceptible d'être modifié

6. Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents pourra être engagée en cas d'accident.

6.3 Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

6.4 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.5 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide :

Agiter les bras de bas en haut pour attirer l'attention d'un bateau de surveillance.

6.7 Matériel fortement recommandé :

6.7.1 Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum de 50N ou le port d'une combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique.

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.7.2 Un dispositif de remorquage, bout flottant d'une longueur de 10 m.

6.7.3 Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures

6.7.4 Leash en place

6.7.5 Pagaie simple

6.8 Le parcours de la course suivra le trait de côte du Pays de Saint Jean de Monts à une distance de la plage n'excédant pas 300 mètres.

6.9 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence

6.8 L'organisation décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop attardés.

6.9 Un émargement départ pourra être mis en place par la direction de course. Les rameurs devront émarger en tenue, prêt à prendre le départ de la course.

7. Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : disqualification de la course

7.3 Utiliser une aide extérieure entre le départ et l'arrivée (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance à l'accostage, porteur de pagaie à l'arrivée, etc...) : déclassement de 10 places.

7.4 Donner plus de cinq coups de rame (pagaie ou bras) autrement que debout : déclassement de 10 places.

7.5 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course

7.6 Absence d'un élément de sécurité ou non respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course

7.7 Les équipements vestimentaires seront vérifiés avant le départ de la course au moment de l'émargement.

Un concurrent dont l'équipement n'est pas conforme aux articles 6.7.1, 6.7.4 et 6.7.5 ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Annexe
Equipement vestimentaire conseillé

6.7.1 Un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N.







6.7.4 Le port d'une combinaison (art.240-2.13 : combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique) est obligatoire.
Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est exigé.

6.7.5 Le parcours de la coupe de France longera la côte du Pays de Saint Jean de Monts.
Le port à la fois d'une combinaison thermique et du gilet d'aide à la flottabilité est conseillé.



